

# COMMUNE DE COUIZA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021 à 17 heures  
Salle Polyvalente Robert Capdeville

---

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 12 + 3 procurations

- HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, RUIZ Frédéric, THOREAU Josiane, CHOURREU Daniel, GARCIN Patricia, DIESEN Christophe, GIEULES BONNET Colette, PLANEL Régis, GISEL Pierrick.
- Procuration : LEFEBVRE Clémence a donné procuration à GISEL Pierrick  
DUBOIS Sandrine a donné procuration à SEBILLE Marie  
THOREAU Josiane a donné procuration à DENARNAUD Jean-Claude
- Absent excusé : Néant.

---

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 22/03/2021.  
Monsieur Daniel CHOURREU est élu secrétaire de séance.

### 1 – Fixation des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, seuls les taux des taxes foncières (bâties et non bâties) seront votés. Compte tenu de cette réforme, il n'y a plus de vote de taux TH sur les résidences principales de la part des communes.

Le taux de TH au titre des résidences secondaires reste, quant à lui, figé jusqu'en 2022.

Les communes seront compensées par l'intermédiaire du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementales.

Pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties, il n'y a plus de taux départemental.

Les communes votent donc leur taux de TFPB par rapport à un taux de référence majoré de l'ex-taux départemental 2020 qui était de 30.69%.

#### Ce transfert de taux n'aura aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Foncier bâti = 69.03 % (38.34 + 30.69)
- Foncier non bâti = 124.78 %

Ces taux, inchangés par la commune, s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2021, la Municipalité sera encore attentive à l'évolution de la pandémie et des contraintes sanitaires, sociales et économiques qu'elle impose, elle poursuivra sa gestion rigoureuse et réaliste, s'efforcera de maintenir les investissements nécessaires au maintien de la qualité de vie et à la conservation du patrimoine couizanaïs.

### 2 – Vote du BP 2021 Commune M14

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M14 pour l'exercice 2021 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :



| <b>ASSOCIATION</b>                | <b>Montant attribué</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|
| <b>Culture éducation</b>          |                         |
| ASCEP (école primaire)            | 1 000                   |
| Coop. Ecole Maternelle            | 1 000                   |
| Pitchouns de la Salz              | 75                      |
| Foyer Collège                     | 500                     |
| UNSS Collège                      | 500                     |
| <b>sports</b>                     |                         |
| COC Cyclo                         | 150                     |
| COC Pétanque                      | 250                     |
| COC Tennis                        | 250                     |
| COES                              | 1 500                   |
| Culturisme                        | 150                     |
| Gymnastique volontaire            | 150                     |
| Hand Ball                         | 150                     |
| ARPA (Rugby)                      | 300                     |
| Société de Chasse                 | 100                     |
| Société de Pêche                  | 200                     |
| <b>Autres Associations Couiza</b> |                         |
| Age Vermeil                       | 75                      |
| FNACA                             | 75                      |
| Amicale Sapeurs pompiers          | 300                     |
| <b>Associations extérieures</b>   |                         |
| AFDAIM                            | 50                      |
| Assoc, Forestière Aude            | 25                      |
| Association Sportive Espéraza     | 75                      |
| BTP CFA                           | 278                     |
| FNATH                             | 50                      |
| Jeunes Sapeurs Pompiers           | 150                     |
| Ligne Ferroviaire                 | 50                      |
| Salicorne                         | 75                      |
| <b>Fêtes et cérémonies</b>        |                         |
| comité des fêtes                  | 1 000                   |
| <b>total</b>                      | <b>8 478</b>            |

Il reste 6 522 €uros qui pourront être attribués après Décision modificative, sur des besoins et des demandes particulières des associations et compte tenu de la situation liée aux contraintes sanitaires et sociales.

Le chapitre des subventions pourra être réexaminé en cours d'exercice 2021.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

#### **4 – Vote du BP 2021 Service de l'Eau M49**

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif du service Eau et Assainissement de la commune M49 pour l'exercice 2021 qui a été également examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

|      |  | DEPENSES SECTION<br>FONCTIONNEMENT | RECETTES SECTION<br>FONCTIONNEMENT |
|------|--|------------------------------------|------------------------------------|
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT<br>VOTES AU TITRE DU PRESENT<br>BUDGET (1) | 373 268.32                         | 260 836.26                         |

+ + +

|         |  |  |            |
|---------|--|--|------------|
| REPORTS | RESTES A REALISER (RAR) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2) |  |            |
|         | 002 RESULTAT DE<br>FONCTIONNEMENT REPORTE (2)          |  | 112 432.06 |

= = =

|  |  |            |            |
|--|--|------------|------------|
| TOTAL DE LA SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT (3) |  | 373 268.32 | 373 268.32 |
|--|--|------------|------------|

**INVESTISSEMENT**

|      |  | DEPENSES SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | RECETTES SECTION<br>D'INVESTISSEMENT |
|------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)<br>VOTES AU TITRE DU PRESENT<br>BUDGET (y compris le compte 1068) | 61 508.84                            | 61 413.65                            |

+ + +

|         |  |            |            |
|---------|--|------------|------------|
| REPORTS | RESTES A REALISER (RAR) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                 | 100 087.30 | 0,00       |
|         | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT<br>REPORTE (2) |            | 100 182.49 |

= = =

|   |  |            |            |
|---|--|------------|------------|
| TOTAL DE LA SECTION<br>INVESTISSEMENT (3) |  | 161 596.14 | 161 596.14 |
|---|--|------------|------------|

**TOTAL**

|                     |  |            |            |
|---------------------|--|------------|------------|
| TOTAL DU BUDGET (3) |  | 534 864.46 | 534 864.46 |
|---------------------|--|------------|------------|

Monsieur le Maire procède au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

**5 – Tarifs de l'eau 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de la facturation de l'eau distribuée pour l'année 2021.

Afin de pouvoir répondre aux imprévus concernant les réseaux de l'Eau et de l'Assainissement, et de faire face à l'évolution des normes et obligations notamment en matière de distribution et d'assainissement, il propose de procéder à une fixation des tarifs, comme suit :

|                                 | Tarif 2020 par m3 | Tarif 2021 par m3 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Distribution eau potable        |                   |                   |
| Redevance Eau                   | 1.63              | 1.79              |
| Redevance prélèvement           | 0.03              | 0.03              |
| Assainissement                  |                   |                   |
| Redevance Assainissement        | 1.53              | 1.68              |
| Agence de l'eau                 |                   |                   |
| Redevance pollution             | 0.27              | 0.28              |
| Redevance modernisation réseaux | 0.15              | 0.15              |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>3.61</b>       | <b>3.93</b>       |
| <b>Abonnement par compteur</b>  | <b>31.50</b>      | <b>33.00</b>      |

Les propositions qui ont déjà été examinées par la commission des finances, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 6 – Vote du BP 2021 Centre de soins

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif CENTRE DE SANTE pour l'exercice 2021 déjà été examiné par la commission des finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       |   |                         |                         |
|-----------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
|                             |   | DEPENSES FONCTIONNEMENT | RECETTES FONCTIONNEMENT |
| VOTE                        | CREDITS DE FONCTIONNEMENT   | <b>41 579.68</b>        | <b>68 200.42</b>        |
| +                           |   | +                       | +                       |
| REPORT                      | RESTES A REALISER<br>002 RESULTAT<br>FONCTIONNEMENT REPORTE                         | <b>26 620.74</b>        | <b>0,00</b>             |
| =                           |   | =                       | =                       |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |   | <b>68 200.42</b>        | <b>68 200.42</b>        |
| <b>INVESTISSEMENT</b>       |   |                         |                         |
|                             |   | DEPENSES                | RECETTES                |
| VOTE                        | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)  |                         |                         |
| +                           |   | +                       | +                       |
| REPORT                      | RESTES A REALISER<br>001 SOLDE D'EXECUTION<br>SECTION INVESTISSEMENT<br>REPORTE (2) |                         |                         |
| =                           |   | =                       | =                       |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |   |                         |                         |
| <b>TOTAL</b>                |   |                         |                         |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b>      |   | <b>68 200.42</b>        | <b>68 200.42</b>        |

Monsieur le Maire procède au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

## 7 – Tableau de classement des voies communales : année 2021

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal de la nécessité de formaliser la carte des voies communales, influant sur les dotations de l'Etat, ce classement n'ayant pas été effectué depuis longtemps

Il présente le tableau de classement de la voirie communales qui a été mis à jour et est conforme à la réalité du terrain et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau de classement qui sera annexé à la délibération et dont le linéaire s'établit à **14 118 mètres** de voies publiques, et il autorise Monsieur le Maire à signer ce tableau.

Ce tableau sera actualisé en fonction des créations de voies, des classements de chemins ruraux en voies communales et des déclassements de communales en chemins ruraux.

## 8 – Contrôle et entretien des hydrants : convention de groupement de commandes avec la communauté de communes du Limouxin

Afin de mutualiser les consultations et faire ainsi bénéficier les communes du meilleur tarif, la Communauté de communes du Limouxin propose la constitution d'un groupement de commande qui aura pour objet :

- Le contrôle des hydrants

La Communauté de Communes, coordonnatrice de ce groupement, sera chargée de la mise en concurrence pour le compte des communes qui souhaiteront participer au groupement.

Les prestations seront ensuite facturées directement (au prix unitaire du marché) aux communes membres du groupement par le prestataire retenu.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

↳ constituer avec la Communauté de Communes du Limouxin et les communes membres intéressées un groupement de commande pour l'opération pour le contrôle des hydrants, en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande.

La Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant et la notification du marché (procédure adaptée).

Le prestataire retenu facturera directement à la commune le prix de la prestation.

## 9 – Questions diverses

- Elections Régionales et Départementales : les 2 scrutins sont prévus au mois de juin et se dérouleront le même jour. Monsieur le Maire évoque les conditions compliquées puisqu'il faut organiser 2 bureaux de vote distincts, ajoutées aux recommandations du protocole sanitaires qu'il conviendra d'appliquer. Il demande à tous les membres du Conseil Municipal de se rendre disponibles lorsque les dates officielles seront connues.

- les cérémonies du 8 mai et du 14 juillet seront organisées à minima de participants dans le respect des règles en vigueur.

- le Comité des Fêtes a informé la mairie du report à juin 2022 de la fête locale de la Saint Jean.

- Marie SEBILLE donne le calendrier pour les travaux de l'école Maternelle, débutant en juin 2021 et qui devraient être terminés à la rentrée 2022.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Vu le Maire  
Jacques HORTALA

